PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 DÉCEMBRE 2024

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Leboulanger, Mme Blaizot.

Absent excusé : M. Forant.

Secrétaire de séance : Mme Blaizot.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal du pouvoir donné par M. Forant à Mme Delaunay.
Monsieur le maire présente le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité. Monsieur le maire, suite aux regrets exprimés par M. Forant lors de cette précédente réunion quant au fait d'avoir dû réclamer pour obtenir les documents concernant les différentes propositions d'assurance statutaire, rappelle que seules les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de fournir des pièces à l'appui de la convocation du conseil municipal.
Monsieur le maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence afin de rendre hommage à deux habitants d'Amayé : M. Jean YVON décédé le 19 novembre 2024 et M. Alain MARIE décédé le 6 décembre 2024.
M. Courant indique que la commission personnel communal s'est réunie le 17 octobre dernier. Les principaux sujets évoqués ont été la protection sociale complémentaire prévoyance qui doit s'appliquer en 2025 et la protection sociale complémentaire santé qui s'appliquera en 2026. La protection sociale complémentaire prévoyance sera présentée au prochain conseil municipal après réception de l'avis du Comité Social Territorial.
Concernant le service technique, un agent possédant la double compétence espaces verts – bâtiments avait été recruté pour 3 jours par semaine. Son travail donnait pleinement satisfaction mais, ayant entre-temps trouvé un CDI à plein temps, celui-ci n'est resté que deux semaines.
M. Courant et Monsieur le maire ont rencontré la totalité du personnel communal le 6 novembre dernier à l'occasion des évaluations annuelles. M. Courant informe le conseil municipal que, contrairement à ce qui se dit ou s'écrit, le personnel communal va bien. Monsieur le maire confirme avoir lui-aussi constaté à cette occasion que le personnel se portait bien et qu'aucun agent n'avait rapporté de détresse particulière. Trois départs en retraite auront lieu en 2025 : une ATSEM, un adjoint administratif principal 1ère classe et un rédacteur principal 1ère classe.
M. Courant rappelle que « l'apéritif de Noël » destiné à remercier le personnel de son travail aura lieu le vendredi 13 décembre à 19h15 au groupe scolaire. Tous les membres du personnel ont répondu à l'invitation mais il manque encore certaines réponses des élus.

1. Adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE

Monsieur le maire soumet la proposition d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC Énergie au conseil municipal :

Vu les statuts du SDEC Énergie, issus de l'adhésion de la communauté urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC Énergie pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC Énergie en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Considérant que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Énergie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « éclairage public » sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais,

Considérant que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le comité syndical du SDEC Énergie a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au syndicat,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales :

- L'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC Énergie pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Considérant que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, la présidente du SDEC Énergie, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC Énergie.

2. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

M. Courant rappelle la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet pour avancement de grade par délibération n°24.06.02 du 12 juin 2024 et la consultation du Comité Social Territorial pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet créé par délibération n°16.02.10 en date du 24 février 2016 à compter du 1er janvier 2025.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 novembre 2024,

M. Courant invite le conseil municipal à supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet créé par délibération n°16.02.10 en date du 24 février 2016 à compter du 1er janvier 2025.

À cette date le tableau des emplois sera le suivant :

Grade	Fonctions	Statut	Durée hebdomadaire	Nombre d'agents
Rédacteur principal 1ère classe	Secrétaire général de mairie	Titulaire	35h	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	Agent accueil agence postale	Titulaire	28h	1
Adjoint administratif	Agent accueil mairie	Titulaire	23h	1
ATSEM principal 1ère classe	ATSEM	Titulaire	35h	1
Adjoint technique	Maintenance bâtiments	Titulaire	35h	1
Adjoint technique	Entretien espaces verts	Titulaire	35h	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Agent du service scolaire- agent polyvalent	Titulaire	35h	1
Adjoints techniques principaux 2ème classe	Agents du service scolaire	Titulaires	34h / 28.5h	2
Adjoint technique	Restauration scolaire – entretien des locaux	Titulaire	18.5h	1
Adjoint technique	Restauration scolaire	Stagiaire	5.90h	1
Adjoint technique	Restauration scolaire	Contractuel	4.80h	1

Mme Delaunay demande si le poste concerné concerne le service scolaire. M. Courant lui répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet créé par délibération n°16.02.10 en date du 24 février 2016 à compter du 1er janvier 2025.

3. Composition des commissions - Représentation dans les structures intercommunales

Suite à la démission de M. Simon JEHANNE de son mandat de conseiller municipal et au refus de M. Tournier, dernier élu de la liste, d'intégrer le conseil municipal pour la fin de mandat, il est nécessaire de compléter les commissions et de désigner de nouveaux membres au sein des structures intercommunales.

Il sera nécessaire de désigner un nouveau membre titulaire pour siéger au SIGRSO et de compléter les commissions suivantes :

- Affaires scolaires – enfance – jeunesse
- Environnement – Développement touristique
- Affaires sociales

Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux souhaitent proposer leur candidature.

SIGRSO : M. Daniel BLIN se porte candidat. Le conseil municipal l'élit à l'unanimité membre titulaire en remplacement de M. Simon JEHANNE

Affaires scolaires : Mme Sonia BLAIZOT se porte candidate. Le conseil municipal l'élit à l'unanimité en remplacement de M. Simon JEHANNE

Environnement – Développement touristique : M Benoit TROUSSIER se porte candidat. Le conseil municipal l'élit à l'unanimité en remplacement de M. Simon JEHANNE

Affaires sociales : Mme Lucie MARTELIN PODER se porte candidate. Le conseil municipal l'élit à l'unanimité en remplacement de M. Simon JEHANNE

Suite à ces élections, la représentation auprès du SIGRSO est maintenant la suivante :

	Titulaires	Suppléante
SIGRSO	M. Daniel BLIN Mme Sonia BLAIZOT	Mme Stéphanie PIRON

Et les commissions sus dites se composent désormais de la façon suivante :

Affaires scolaires – enfance - jeunesse	
Mme Caroline SOZZI M. Yoann COURANT Mme Sonia BLAIZOT	Mme Ophélie GOURDOU M. Christophe FORANT

Environnement – Développement touristique	
Mme Lucie MARTELIN PODER Mme Sonia BLAIZOT M. Benoit TROUSSIER	M. Yoann COURANT Mme Martine DELAUNAY

Affaires sociales	
Mme Stéphanie PIRON Mme Lucie MARTELIN PODER Mme Ophélie GOURDOU	M. Luc DE SAINT NICOLAS Mme Pierrette MARNIER

4. Demande de subvention au titre de l'APCR

M. de Saint Nicolas rappelle les aménagements de sécurité de la RD 212 (route de Vieux) et propose de demander au Département une subvention au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) pour ces travaux.
Le montant total des travaux s'élève à 198 415€ HT représentant :

- 190 090€ HT pour les travaux
- 8 325€ HT pour la maîtrise d'œuvre.

Le précédent contrat de 4 ans pour les travaux de la route de Bully étant arrivé à son terme, il propose de conclure un contrat de trois ans pour la route de Vieux et d'inscrire cette dépense au budget 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite la conclusion d'un contrat de 3 ans auprès du Conseil Départemental, portant sur la période 2025-2027 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

- Autorise le maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

5. Demande de fonds de concours

M. de Saint Nicolas rappelle le pacte financier et fiscal approuvé par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et qui permet aux collectivités membres de disposer d'un fonds de concours sur la période 2022-2026. Le montant attribué à Amayé est de 19 921€.
Les travaux sur les sols du groupe scolaire ayant été réalisés en urgence, il n'a pas été possible de déposer des demandes de subvention préalablement comme c'est la règle. M. de Saint Nicolas propose donc au conseil municipal de solliciter le fonds de concours proposé par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon. À cet effet, une convention devra être signée entre les deux collectivités
Le montant total des travaux s'élève à 40 563.00 HT et se décompose comme suit :

- Encapsulage : 15 755€HT (18 906€ TTC)
- Sol cantine : 10 032€ HT (12 038.40€ TTC)
- Sol classes : 6 926€ HT (8 311.20€ TTC)
- Sol hall : 7 850€ HT (9 420€ TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention qui sera établie pour formaliser la mise en place de ce fonds de concours.

6. Questions diverses

Mme Delaunay souhaite apporter la précision suivante : un agent est parti car il ne sentait pas bien. Elle le sait de source sûre puisque l'agent l'a contactée personnellement.

M. le maire indique que pour les remplacements il travaillait habituellement avec la BAC du Pré-Bocage mais actuellement cette structure n'a plus de personnel à proposer. Considérant la difficulté de trouver du personnel, Monsieur le maire a fait appel à une agence d'intérim.
Mme Marnier demande qui alimente l'application Panneaupocket.
Monsieur le maire lui répond que Mme Piron, lui-même et le secrétariat de mairie sont en charge de cette tâche. Mme Marnier trouve que certaines informations comme par exemple l'annulation des bus scolaires lors du récent épisode neigeux devraient y figurer, ce qui est le cas pour d'autres communes alentour.
M. Courant lui répond que dans ce cas les familles concernées sont prévenues individuellement par mail, rendant inutile l'information sur Panneaupocket.
Mme Marnier demande si le miroir de voirie route de Vieux va être réinstallé. Monsieur le maire lui répond que c'est prévu mais que les travaux n'étant pas terminés, cette réinstallation est prématurée.
M. Courant annonce que cette route sera fermée à compter du 06 janvier prochain. Mme Marnier pense que cette information sera à insérer sur Panneaupocket.

Monsieur le maire rappelle que le marché de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre.
Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et clos la séance à 21 heures.